Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260923-2026_51-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 16 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : Marc Bodennec donnant procuration à Annaïg Loaëc
Secrétaire de séance : Jacques Le Guen

N°2026-51

AVENANT N°1 MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ATELIER MUNICIPAL

Lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, les travaux de rénovation de l'atelier avaient été estimés à 131 000 € HT, après attribution des marchés de travaux, le montant définitif s'élève à 215 072.82 € HT. Les honoraires du maitre d'œuvre étant calculés sur la base du montant des travaux il convient de réévaluer sa rémunération par voie d'avenant.

Il est précisé que l'estimation initiale du coût des travaux avait été établie par le maître d'œuvre au début du projet, sur la base du programme alors défini.

Au cours de l'élaboration du projet, plusieurs prestations et options complémentaires ont été intégrées au dossier de consultation des entreprises, notamment la réalisation d'une dalle, la mise en place d'une clôture et d'un portail, ainsi que la création d'un bloc sanitaire et d'un bureau.

Ces différentes options, qui n'étaient pas comprises dans l'estimation initiale, ont finalement été retenues et validées par la commune dans le cadre du projet. Elles ont ainsi entraîné une évolution significative du montant global des travaux par rapport à l'estimation initiale établie par le maître d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260923-2026_51-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2025-47 en date du 26 juin 2025,

Considérant que, lors de la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre, le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 131 000 € HT ;

Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre prévoit une rémunération calculée sur la base d'un taux de 6 % du montant des travaux ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation des entreprises et après attribution des marchés de travaux, le montant définitif des travaux s'élève à 215 072,82 € HT ;

Considérant que le montant initial de la mission de maîtrise d'œuvre s'élevait à 7 860 € HT, correspondant à 6 % du montant prévisionnel des travaux ;

Considérant qu'il convient, conformément aux stipulations du marché, d'actualiser le montant des honoraires du maître d'œuvre en fonction du montant définitif des travaux ;

Considérant que le nouveau montant des honoraires est ainsi fixé à :

215 072,82 € HT × 6 % = 12 904,37 € HT,

soit une augmentation de 5 044,37 € HT par rapport au montant initial ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- ***Approuve l'actualisation du montant des honoraires de Benjamin Maîtrise d'œuvre, portant le montant de sa mission de 7 860 € HT à 12 904,37 € HT ;***
- ***Approuve l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant supplémentaire de 5 044,37 € HT ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	**1***	**/**

**François Kerboul*

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Jacques LE GUEN